

Nombre de membres

27

Nombre de présents

14

Pouvoirs :

4

Nombre d'absents

13

Nombre de votants

18

Quorum

14

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
d'EURE-ET-LOIR****Séance du 29 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 29 septembre 2023 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERONN,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,

Pouvoirs :

- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,

Absents excusés :

- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Conseillère municipale de DREUX,

Secrétaire de séance :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,

Assistaient également :

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

Séance du 29 septembre 2023

Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, session 2023

Exposé de Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Vice-présidente en charge des concours et examens professionnels,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé un examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2023, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	
Arrêté d'ouverture	17 août 2022
Période de retrait des dossiers d'inscription	18/10/2022 au 23/11/2022
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	1 ^{er} décembre 2022
Epreuve écrite d'admissibilité	13 avril 2023
Réunion du jury d'admissibilité	1 ^{er} juin 2023
Epreuves orales d'admission	19 et 20 juin 2023
Réunion du jury d'admission	20 juin 2023

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	146
Admis à concourir	138
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	119
Admissibles	43
Présents aux épreuves orales d'admission	43
Lauréats	30

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	5 427,09
Impressions	493,23
Fourniture de sujets	2 444,44
Frais de personnel	14 257,17
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	387,53
Indemnités des membres du jury	3 796,25
Frais indirects (23,72€ x nombre d'inscrits)	3 463,12
COÛT TOTAL REEL DE L'EXAMEN	30 347,33
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	1 011,58

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2023.

Coût total réel de l'examen professionnel : **30 347,33 euros arrondis à 30 347 euros**
 Coût par lauréat : **1 011,58 euros, arrondis à 1 012 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes de gestion coordonnateur, à savoir le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire.

Vu l'avis favorable du Bureau réunis le 14 septembre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de 2ème classe par voie de promotion interne, au titre de l'année 2023.

Coût total réel de l'examen professionnel : **30 347,33 euros arrondis à 30 347 euros**

Coût par lauréat : **1 011,58 euros, arrondis à 1 012 euros**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause, auprès du Centre de gestion coordonnateur, à savoir le Centre de gestion de l'Indre-et-Loire.

Le Président,

Bertrand MASSO



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale,
Céline ROUSSET